



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DES CÔTES-D'ARMOR

Préfecture

Saint-Brieuc le

27 AOÛT 2019

direction des relations avec
les collectivités territoriales

bureau du développement durable

Affaire suivie par :
Laurence LEVAVASSEUR
Tél : 02-96-62-43-37
pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr
IC n°

RAR

Madame,

L'article 7 de l'arrêté préfectoral du 5 juin 2019, portant ouverture de l'enquête publique du 1^{er} juillet au 1^{er} août 2019, dans la commune de Languédias, sur la demande présentée par la SARL GRANIT DE GUERLESQUIN, en vue de l'exploitation de la carrière pour une durée de 30 ans, le fonctionnement d'une installation mobile de traitement des matériaux, la mise en place d'une station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes, lieu-dit Le Tertre du Houx à Languédias, précise que le commissaire enquêteur désigné doit transmettre au préfet, dans un délai de 30 jours à l'issue de l'enquête, soit pour le 31 août 2019, ses rapport, conclusions et avis motivé.

Par courrier du 22 août 2019, vous m'informez que le pétitionnaire ne sera pas en mesure de produire son mémoire en réponse à vos observations avant le 31 août 2019.

Aussi, comme le prévoit l'article L123.15 du code de l'environnement, vous sollicitez un report de la date de remise de vos documents, au 13 septembre 2019.

je vous informe par la présente, prendre acte de votre demande et vous accorde ce délai supplémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
La Directrice,

Sophie HYS LE MÉHAUTÉ

Madame Catherine BLANCHARD
32 rue Joseph Le Goff - Saint Guireuc
22240 - PLEVENON

copie pour information :

DREAL UD22